

Le 3 novembre 2015 à 18h30 à l'école élémentaire O. & E. BLED se sont réunies en conseil d'école les personnes suivantes :

Directrice : Mme NAMYSL

Municipalité : M. Julien KOCHER (Maire-adjoint délégué à l'enseignement, aux activités périscolaires et à la petite enfance)

Les professeurs des écoles : Mmes Gueguen, Medalli, Levier, Beguin, Dassibat, Schmück, Madon, Pons, Chauliaguet, Desplaces, Charbonneau, Vanderquand, Mathieu, Michaeli. M. Follet

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) : Mme BRISAC, enseignante d'adaptation et Mme GOUSSET, Psychologue scolaire

Les représentants des parents d'élèves :

PEEP : Mme MARTIN, M. FAYOLLE, M. GIBBE, Mme VOISIN, Mme KNEFEL, Mme BECHE, Mme VANHEERSWINGHEL.

API : M. CLEVES, Mme VESELINOVIC, Mme PEYTAVIN, Mme NOE, Mme CHASSANY

FCPE : M. DUQUOC, Mme BOURGAIN, Mme JORGE, Mme AZOUG, Mme VANHEERSWINGHEL et Mme PINSAC

Secrétaire de séance : M. CLEVES

La séance débute à 18h30 et se termine à 20h30.

Questions extra scolaires :

1. Travaux en cours : cf. tableau en PJ

2. Panneau d'affichage extérieur : la capacité d'affichage est insuffisante. Une demande a été faite dans les crédits d'investissement mais sans succès.

Réponse de la Mairie : L'école est dotée de 5 panneaux (1 par association, 1 pour la Mairie et 1 pour l'école) conformément aux règles en vigueur. Pas de panneaux supplémentaires.

3. Clés d'accès pour les cours d'Elco : pourquoi des délais si longs pour 3 clés ?

Les clés sont faites, les enseignants d'ELCO doivent signer une décharge (en Mairie ?) pour se revoir remettre leur jeu de clé. En outre, les responsables des cours Elco disposent d'un crédit pour faire des photocopies mais utilisent le papier de l'école. Mme Namysl demande à ce qu'une dotation en papier leur soit attribuée.

4. Rythmes scolaires : organisation de la réflexion à venir

a. nouveau questionnaire ?

b. Calendrier , les rumeurs disent que l'organisation de la semaine pourrait changer en cours d'année, qu'en est-il ?

Réponse de la Mairie : Dans le cadre des Etats Généraux de la Vie Educative (EGVE), une réunion réunissant les responsables d'Associations de parents d'élèves est organisée en mairie le 4 novembre. A cette occasion leur sera présenté un questionnaire que la municipalité compte soumettre à tous les parents courant novembre, pour qu'ils puissent se prononcer sur leur préférence en faveur du mercredi matin ou samedi matin travaillé.

En fonction des réponses au questionnaire, la Mairie modifiera si nécessaire le PEDT en cours pour la rentrée 2016-2017 avec un nouvel emploi du temps qui sera remis à plat lors des EGVE du premier semestre 2016.

La Mairie indique que les contraintes (cantine, école sans centre de loisirs intégrées), qui ont fait basculer sur une solution en faveur du samedi matin, seront prises en compte et traitées.

5. Cantine : effectifs, ateliers, portions des repas. Elles seraient en diminution, est-ce en rapport avec la lutte anti-gaspillage ?

Effectifs : 320 enfants encadrés par 13 animateurs déjeunent actuellement à la cantine. Ce taux d'encadrement librement organisé par la municipalité est inférieur à la limite de 30 enfants/animateur. Rappel : le temps du midi n'a pas l'obligation de respecter les mêmes contraintes que celles des activités périscolaires au sein d'un PEDT qui autorise 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans ou 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Ateliers : divers ateliers ont été mis en place : comédie musicale, peinture sur panneaux en bois, création d'un conte, activités manuelles, activités sportives, échec, lecture d'histoires avec l'association Lire et Faire Lire, hockey. Un atelier jardinage est également en préparation.

Portions des repas : les parents ont constaté une diminution des portions, une mauvaise répartition entre le premier et le second service ainsi que la disparition de composantes à certains repas. Réponse de la Mairie : Aucune modification n'a été apportée aux quantités qui sont définies par la norme. Le vote d'un passage à un menu à 4 composants (dans le cadre de la lutte anti-gaspillage) a été reporté pour ne pas interférer avec la mise en place de la nouvelle grille tarifaire. Ce projet va être différé dans le temps mais n'est pas abandonné.

Les parents d'élèves indiquent qu'il y a eu des différences de répartition entre le premier et le deuxième service et d'erreurs à la cuisine centrale (desserts non livrés).

Réponse de la Mairie : Il ne peut pas y avoir de difficultés de répartition entre le 1^{er} et 2nd service puisque les dames de service reçoivent des caissons préparés par la cuisine centrale. Le ratio quantité sur nombre d'enfant est indiqué sur un document. Enfin, le personnel de cantine a également la possibilité de contacter la cuisine centrale après la réception des caissons pour des demandes complémentaires si besoin.

M. Kocher invite tous les participants à contacter la Directrice ou lui-même en cas de dysfonctionnements récurrents non résolus.

La semaine du goût : le journal St Maur Info évoquait une mallette remise aux écoles dans le cadre de la semaine du goût, or il n'en a rien été.

6. Dans le cadre de la Loi pour la Refondation de l'École, la devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen doivent être apposés sur la façade de l'école. Qu'en est-il pour notre école ?

Réponse de la Mairie : un inventaire de toutes les écoles a été effectué pour parvenir à une situation homogène et de qualité en 2016.

7. Stationnement payant pour les enseignants sur le lieu de travail:

La mise en place des zones bleues engendre des inégalités entre les écoles, certains enseignants étant dans l'obligation de payer leur stationnement. Les enseignants regrettent l'absence de fractionnement (abonnement annuel obligatoire) et des tarifs plus élevés pour les non Saint-Mauriens. Ils donnent des exemples de communes où le stationnement leur est accessible gratuitement.

Réponse de la Mairie : les enseignants doivent remonter ce point auprès de l'Education Nationale. Néanmoins, M. Kocher note la demande de dérogation et apportera une réponse.

8. Point sur la livraison du matériel scolaire

La Directrice indique qu'il appartient à chaque enseignant de contacter le fournisseur pour faire remonter les problèmes de livraison par rapport à la commande réalisée. Mis à part quelques exceptions et reliquats en cours (commande récentes,...), les enseignants présents n'ont pas indiqué de problème particulier.

9. Point sur les avancées numériques de l'été

A ce jour, 13 classes (dont l'ancienne « CLIS »=> «ULIS école ») sont dotés d'un Tableau Numérique Interactif (TNI).

Réponse de la Mairie : les installations continuent et les 3 classes manquantes (2 CE2 et 1 CE1) seront pourvues.

10. Conseil de Vie Educative :

Le planning de ces conseils sera présenté lors des Etats Généraux de la Vie Educative (EGVE) le mercredi 04 novembre.

Questions scolaires :

1. Vote du nouveau règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur modifié en novembre 2014 ne nécessite pas de modification (à l'exception du titre 3, para 3.3 le mot « écolières » est remplacé par le mot « élèves ») et reste d'actualité.

Approbation à l'unanimité.

2. Bilan de rentrée

La rentrée scolaire s'est bien passée mis à part le retour de l'école maternelle Jules Ferry aux horaires officiels qui rend impossible la récupération des enfants à l'heure compte tenu de la distance entre les deux établissements pour les fratries présentes dans les deux écoles.

Les parents concernés viennent de recevoir un courrier de La Mairie qui indique qu'elle va mettre en place une garderie de 15 minutes supplémentaires au portail de l'avenue Henri-Martin pour permettre aux familles de faire le trajet entre les deux écoles.

Les parents évoquent également les 4 remplacements d'enseignants successifs dans une classe.

Mme Namysl souligne que les remplacements ont toujours eu lieu rapidement. Il s'agit d'un regrettable concours de circonstances, les arrêts maladie se sont succédés. La maîtresse en charge de la classe reprendra son poste début décembre à mi-temps. On ne connaît pas encore le nom de l'enseignant qui complètera le poste.

3. Projet d'école

Rappel : le projet d'école 2013-2017, entré en vigueur à la rentrée 2014, est toujours valable pour la rentrée 2015 comporte 3 grands axes :

- Entrée de l'école dans l'ère du numérique pour favoriser la réussite des élèves ;

6 classes ont été dotées de Tableau Numérique Informatisé (TNI) l'été dernier ce qui porte à 13 classes sur 16.

L'école a dû renoncer à l'utilisation du site à Beneylu School pour des problèmes de conformité à la loi informatique et libertés.

- Développer la coopération avec les parents pour rendre l'école plus lisible

Actions mises en place à l'école : réunions dans les classes, affichages divers, entretiens avec les parents, rentrée des CP décalée, correspondance avec les familles, communications téléphoniques, réunions d'équipes éducatives, les associations de parents d'élèves peuvent jouer leur rôle, un journal d'école se fera en janvier.

Mme Namysl va constituer une liste de mails par classe pour envoyer les informations de l'école puisqu'il n'y aura pas de diffusion sur Internet (point précédent).

Néanmoins, Il s'avère difficile de faire participer les parents à la vie de l'école en raison des mesures de sécurité prises au travers du plan Vigipirate.

- Mise en place de parcours culturels pour lutter contre les inégalités sociales

De nombreuses actions mises en place à l'école comme par exemple: atelier chorale, visites à la bibliothèque, visites au musée de Saint-Maur,...

Rappel : les déplacements vers les musées parisiens sont moins nombreux en raison des mesures de sécurité.

La présence du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) et de l'Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS école-ex « CLIS ») participent aux actions contre les inégalités sociales.

4. Coopérative scolaire :

L'école commence l'année avec 1 621,74 euros (banque : 1 454,64 € en banque + caisse : 167,10 €) en caisse contre 3 748.25 euros l'année dernière provenant du report de l'année scolaire précédente mais qui sert à payer les reliquats de facture.

Mme Namysl fait circuler le bilan de l'année dernière. Pour information, les revenus sont constitués des cotisations des familles (qui s'élevaient à environ 8 900 euros pour l'année 2014-2015). 90% sont conservés pour la classe et 10% reversés pour la caisse commune de l'école.

A cette part, s'ajoutent les bénéfices des photos de classe d'environ 2 500 euros. En contrepartie, les dépenses de la caisse commune de l'école (environ 4 700 euros) servent principalement pour l'achat de matériel (ex. tapis de gymnastique) et de dépenses diverses (compléments de goûter,...).

La cotisation OCCE (Office Central de la Coopérative à l'Ecole) de s'élève à 747 euros.

La Directrice présentera un état des comptes de l'année en cours, au prochain conseil d'école.

5. Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Rappel : l'APC remplace l'aide personnalisée. D'une durée d'une heure par semaine, au lieu de deux heures initialement, elle s'adresse-aux enfants qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, elle peut être une aide dans le travail personnel et peut être aussi une activité prévue dans le projet d'école. Elle offre un large champ d'action pédagogique et permet d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Elle a lieu sur le temps du midi. Les parents sont informés de la démarche et doivent donner leur accord au préalable : soit de manière individuelle quand l'APC est recommandée par l'enseignante ; soit pour toute la classe en début d'année.

Pour cette année, le mode de fonctionnement est le même que l'année dernière : chaque classe fait une séance par semaine qui a lieu le lundi midi ou le jeudi midi. Chaque enseignant prend de 4 à 6 élèves pour faire du renforcement scolaire, de l'aide à la méthodologie ou de l'informatique

6. Point sur les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)

L'école accueille de 10 AVS pour 16 enfants (hors ULIS - ex. CLIS). Pour information l'école accueille au total 30 enfants ayant des dossiers (MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées) : 16 + 1 en cours + 13 ULIS.

Toutes les AVS ont un contrat de travail de 20h et interviennent auprès de plusieurs enfants (minimum 2 enfants).

Il y en a 10 à l'école. Comme chaque année, les enfants n'ont pas 100% de leur dotation horaire mais dans l'ensemble, la situation est satisfaisante. Il n'y a pas d'enfant sans AVS, sauf un qui est en attente. Avec la présence de l'ULIS, et le nombre important de dossiers MDPH, toutes les problématiques autour du handicap sont plus familières à l'école Bled.

7. Point sur les sorties, spectacles, classes transplantées, fête de l'école,...

- Fête de l'école : la Directrice et les enseignants indiquent que l'organisation de la fête doit être assurée par les parents d'élèves. A défaut, il n'y aura pas de kermesse. Une réunion (comité de pilotage) a été fixée au **lundi 14 décembre à 19 h** pour préparer l'organisation (points clés à traiter : sécurité des accès, rotation équitable des temps de présence sur les stands,...). Seule la Directrice assistera à cette réunion en tant que responsable de l'école.
- Classe transplantée (voyage en classe découverte) : concerne les classes de CM2 :
 - Géographie : thème de la Mine (Nord de la France)

- Scientifique : thème des insectes (Brenne)
- Sorties : Marolles : pour les CM1 (4 jours) et les CE2 (2 jours). D'autres visites sont prévues (ex. le musée de Saint-Maur) ainsi qu'une visite de la cinémathèque pour deux classes de CM2 (CM2 A et B).

8. Question en conseil d'école : « y a-t-il des changements sur les conseils « école collège » ?

Rappel : Le décret no 2013-683 du 24-7-2013 institue un conseil école-collège et associe un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège.

La mise en place du conseil école-collège s'est effectuée progressivement au cours de l'année 2013-2014 afin que son premier programme d'actions soit adopté pour être mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire de 2014.

Réponse de la Directrice : pas de changement cette année à savoir que les 2 réunions prévues avec les deux collèges vont se mettre en place.

Prochains conseils d'école :

- **Vendredi 12 février à 18 h 00.**
- **Samedi 4 juin à 11 h 30 .**